

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAI**  
**S<sup>2</sup>LO**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 074-247400682-20251216-2025\_184-DE

N° 2025-184

**OBJET :**

*Ecole de musique – Passation de nouvelles conventions d'occupation avec les communes et les associations gestionnaires*

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 décembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, aux Gets, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHER.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 10 décembre 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, BERNAZ Célia, TRABICHER Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Procurations ont été données :

- par Mme LEFANT Myriam à ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth,
- par M. MUFFAT Jean-François à M. VINET Philippe.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente informe les membres du conseil communautaire que les conventions passées avec les communes de Morzine, des Gets et de Vailly pour la mise à disposition des locaux utilisés par les écoles de musique arrivent à échéance le 31/12/2025. En accord avec les 3 communes concernées, elle propose de passer de nouvelles conventions pour la période 2026-2028 sur la base d'un prix au m<sup>2</sup> unique qui correspond à la moyenne des loyers pratiqués jusque là, soit :

- pour Morzine, une location annuelle de 12 248 €,
- pour Les Gets, une location annuelle de 3 560 €,
- pour Vailly, une location annuelle de 10 325 €.

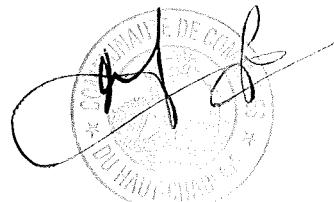
Elle propose également de passer de nouvelles conventions avec les associations gestionnaires de ces écoles, sur la même période, pour la mise à disposition à titre gracieux des locaux correspondant.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

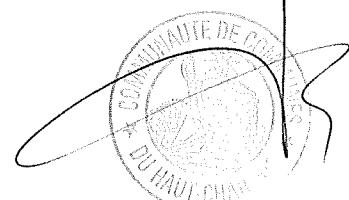
- à l'unanimité,
- autorise Madame la Présidente à signer de nouvelles conventions avec les communes de Morzine, des Gets et de Vailly, dans les conditions qui lui ont été présentées,
- autorise Madame la Présidente à signer de nouvelles conventions avec les associations gestionnaires des écoles de musique dans les conditions qui lui ont été présentées.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente  
Yannick TRABICHER



Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Reçu en Préfecture  
Le : .....  
Publié ou notifié  
Le : .....